



LIMITES

- Limite communale ---
- - - Limite de zone ou de secteur
- ▨ Piste cyclable à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES

1 Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

2 VOIE PUBLIQUE A CRIER OU A ELARGIR

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
 classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

- ▨ ESPACES BOISES CLASSES
- ○ ○ ○ ○ PLANTATIONS A PROTEGER

ZONES INONDABLES

- ▨ ZONE EXPOSEE AU RISQUE D'INONDATION

INSTALLATION AGRICOLE CLASSEE

- ★

INSTALLATION CLASSEE

- ◆

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcelaires. Dans le cas contraire, la limite à conserver est matérialisée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

LISTE DES EMBLEMES RESERVES

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire de l'opération
1	Desserte de la zone industrielle	Commune
2	Desserte à partir de la rue de Delle, des zones et secteurs localisés au Sud/Ouest du périmètre aggloméré	Communauté de Communes
3	Desserte du secteur AUa à partir de la rue du bassin	Commune
4	Aménagement et prolongement de la rue des prés	Commune
5	Elargissement d'une portion de la rue des vergers	Commune
6	Elargissement de la voirie	Commune
7	Extension du cimetière	Commune
8	Création d'une voirie	Commune
9	Elargissement de la voirie	Commune
10	Elargissement d'une portion de la rue des prés	Commune
11	Desserte du secteur AUa depuis la rue du canal	Commune
12	Elargissement de la voirie	Commune
13	Création d'une voirie permettant la desserte du secteur AUa depuis la rue des Fleurs	Commune
14	Elargissement de la voirie	Commune
15	Déviations de la RD419	Département du Haut-Rhin

MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 2
 Portée à la connaissance du public du 8 février au 9 mai 2021
 Approuvée par Délégation du Conseil Municipal du 7 février 2021

LE MAIRE
 Alexandre BERBETT

ALSACE
 COLLECTIVITE
 AUTONOME

DAUHER
 ATD
 ALSACE

Avril 2021